

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner le postulat Philippe Grobéty et consorts - En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne

1. Préambule

La commission s'est réunie le 14 mai 2012 à la salle de conférence no 300 du DEC à Lausanne. Elle était composée de Mmes Michèle Gay Vallotton, Martine Fiora Guttmann et Sandrine Bavaud, et de MM. Jean-Jacques Schilt, Philippe Randin, Philippe Grobéty, Albert Chapalay, Michel Miéville, Maximilien Bernhard, Alexis Bally et de Jean-Luc Chollet, président et rapporteur.

Ont participé également à cette séance :

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba , Chef du DEC ;

M. Jean-Baptiste Leimgruber, Adjoint - chef unité Développement économique au SPECO ;

Mme Sandra Mordasini, Cheffe de projet tourisme au SPECO.

Nos remerciements vont à Monsieur Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, pour la qualité de ses notes de séance.

2. Position du postulant

En commentaire de son postulat, Monsieur Grobéty nous rappelle que l'économie de montagne vit des temps difficiles et que, depuis le résultat de la votation du 11 mars dernier, elle est carrément dans la tourmente. L'ambiance est morose et les milieux liés au tourisme souhaitent de la part du Conseil d'Etat un état des lieux analysant les possibilités, pas tellement au niveau des infrastructures, mais davantage tourné vers les possibilités d'hébergement hôtelier. Les possibilités financières de construire un hôtel sont limitées, les banques considérant l'industrie hôtelière de montagne comme un secteur à risque et pratiquant par conséquent des taux d'intérêt élevés.

Propos confirmés par quelques commissaires engagés soit dans le secteur hôtelier soit dans des autorités communales de montagne et qui ajoutent que, pour ne rien arranger, le tourisme et par conséquent l'hôtellerie de montagne est fortement tributaire des fluctuations saisonnières.

Propos nuancés par un commissaire damounais qui salue l'implication cantonale, notamment au travers du projet « Alpes vaudoises 2020 ». A Château d'Oex, dit-il, tout est prêt pour trois hôtels, le PPA a été légalisé, mais, faute de financement, tout est au point mort.

Nous sommes d'accord sur le constat avance un autre commissaire, mais quelle suite allons-nous donner ? Agir sur les banques, pas très réaliste. Alors subventionner ? Et selon quels critères, sur quelles bases ? Prêt, crédit sans intérêt, subsides à fond perdu, la panoplie est vaste, mais que privilégier ?

3. Position du Conseil d'Etat

Monsieur le Conseiller d'Etat apporte alors quelques précisions. « Alpes vaudoises 2020 » est un projet global sur l'ensemble des Alpes vaudoises et qui ne peut traiter les problèmes sectoriellement. A titre d'exemple, il ne sert à rien de subventionner le secteur hôtelier si les remontées mécaniques ne suivent pas et les remontées ne sont rien sans la garantie d'enneigement apportée par les canons à neige. A cela s'ajoute que, dans un rayon kilométriquement restreint, nous offrons sport, culture et tourisme. Nous avons donc, par rapport à nos voisins, des atouts certains sous forme d'une complémentarité de l'offre mais il serait contre productif de saucissonner Alpes vaudoises 2020 qui, soit dit en passant, devrait être en mains du Grand Conseil cet automne encore. Monsieur le Conseiller d'Etat ajoute que les moyens d'intervention entre hôtellerie et infrastructures sont sensiblement différents, la première nommée relevant de la libre concurrence. Si l'offre en enneigement et remontées mécaniques est attractive, il est clair que les banques auront une approche plus ouverte pour l'hôtellerie.

L'un des avantages du Canton de Vaud sur la scène touristique actuelle consiste en son offre globale dans un rayon restreint. Mégève et Avoriaz sont de magnifiques domaines skiabiles mais ne proposent pas d'offre culturelle à l'exemple du Musée Olympique, du Ballet Béjart ou de Chillon. Il faut également que fusionnent les offices du tourisme et les remontées mécaniques.

Au regard de la taille des offres savoyardes ou autrichiennes, sans parler de la Slovaquie, cela s'impose comme une évidence.

L'ensemble du Canton a besoin d'Alpes vaudoises fortes et le Conseil d'Etat n'a aucune objection à ce postulat tout en précisant que la réponse ne viendra pas avant 2013.

4. Discussion générale et bienfondé du postulat

La discussion déborde des frontières cantonales pour glisser sur le Valais que l'on pourrait croire en bien meilleure position que nous. D'après un commissaire fin connaisseur du Val d'Anniviers, si effectivement les valaisans ont une bonne longueur d'avance sur nous, celle-ci n'a pas empêché que la saison 2011-2012 s'achève sur un recul sensible. Bien sûr il y a eu l'euro, mais également une stagnation de la demande face à une augmentation de l'offre, en Bavière et au Tyrol notamment.

Plusieurs commissaires se demandent si la Loi sur l'aide au développement économique (LADE) ne devrait pas être plus spécifique par la création d'un volet supplémentaire. A quoi Monsieur le Conseiller d'Etat répond que la LADE concerne l'ensemble de la problématique et que le document n'entre pas dans tous les détails. Mais les interventions étatiques seront effectivement plus lourdes dans les infrastructures que dans l'hôtellerie.

5. Vote

Prise en considération du postulat

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Roveréaz, le 30 mai 2012.

Le rapporteur :
(signé) Jean-Luc Chollet